

LIMITATIONS DE LA PARTICIPATION AUX CONCOURS : UNE VICTOIRE QUE PERSONNE N'AURAIT OBTENUE EN SOLITAIRE



2 mars 2021

Le nombre de participations aux concours de la DGFIP ne sera plus limité. C'est un long et dur combat qui a abouti à cette victoire que personne n'aurait obtenue en solitaire.

Pour mémoire, le 16 janvier 2017, le Directeur Général annonçait aux représentants du personnel, entre autres mesures régressives, un projet de modification des règles concernant la participation aux concours. Désormais, le nombre de candidatures possibles aux concours et examens de la DGFIP serait limité à 5.

F.O.-DGFIP avait immédiatement dénoncé cette réforme aberrante dont l'unique objectif consistait à vouloir réduire les dépenses liées aux candidatures multiples. Après être intervenu à plusieurs reprises auprès de la Direction générale, **F.O.- DGFIP** adressait dès le 20 décembre 2017, avec la CGT, une [lettre ouverte](#) au Directeur général pour exiger le retrait de cette disposition.

Chaque fois que cela était nécessaire, avec la fédération Force Ouvrière des Finances, **F.O.-DGFIP**, a dénoncé [l'absurdité de ce contingentement](#). Chaque fois qu'un avis de concours a été publié, **F.O.-DGFIP** a interpellé le DG sur la remise en cause de la promotion interne et du déroulement de carrière, particulièrement préjudiciable aux

agents chargés de famille et [exigé le retrait de cette mesure](#).

F.O.-DGFIP a, une nouvelle fois, [rappelé ses revendications](#) vendredi 19 février et exigé la suppression de toute limitation de la participation aux concours pour tous les grades. En effet, lundi 22 février 2021, le conseil commun de la Fonction publique (CCFP), instance supérieure de dialogue social commune aux 3 Fonctions publiques, devait examiner le projet de décret visant à supprimer les limitations de présentations possibles à certains concours. Toutes les organisations syndicales présentes étaient favorables à la fin des limitations de participations aux concours et le vote sur le projet de décret a été unanime. **F.O.**, 1er syndicat dans la Fonction publique d'État a pesé de tout son poids afin que la mesure soit étendue aux concours et examens de la DGFIP.

Ce combat contre les limitations de participations aux concours, F.O.-DGFIP ne l'a pas mené seul et ne souhaite évidemment pas revendiquer, seul, une victoire qui revient avant tout aux agents, nombreuses et nombreux à s'opposer à cette réforme et qui avaient notamment signé la [pétition intersyndicale](#) qui en exigeait le retrait



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**